

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

PRESENTATION SYNTHETIQUE

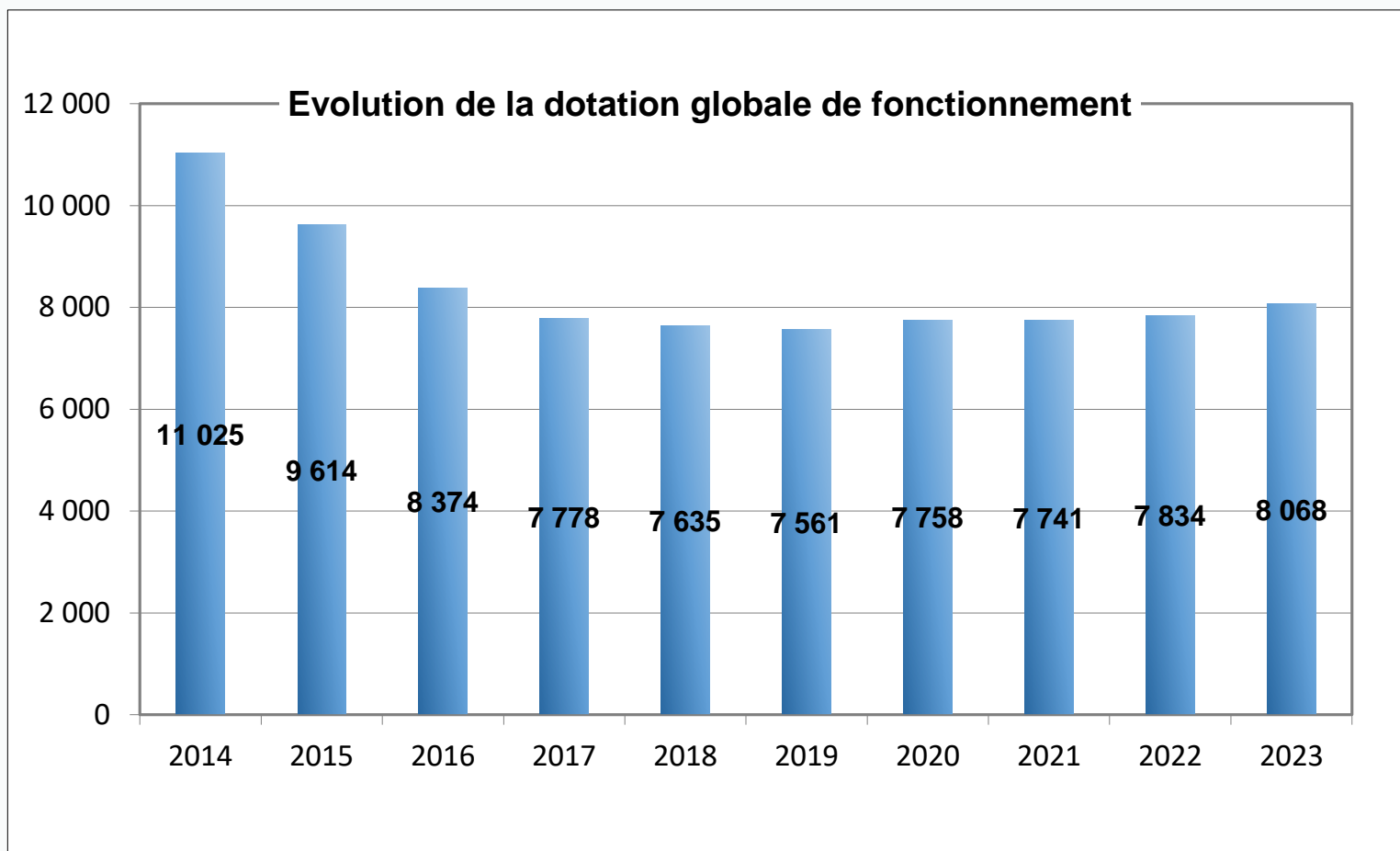
Conseil Municipal du 26 mars 2024



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement sont en augmentation de 3,7 % par rapport au compte administratif 2022.

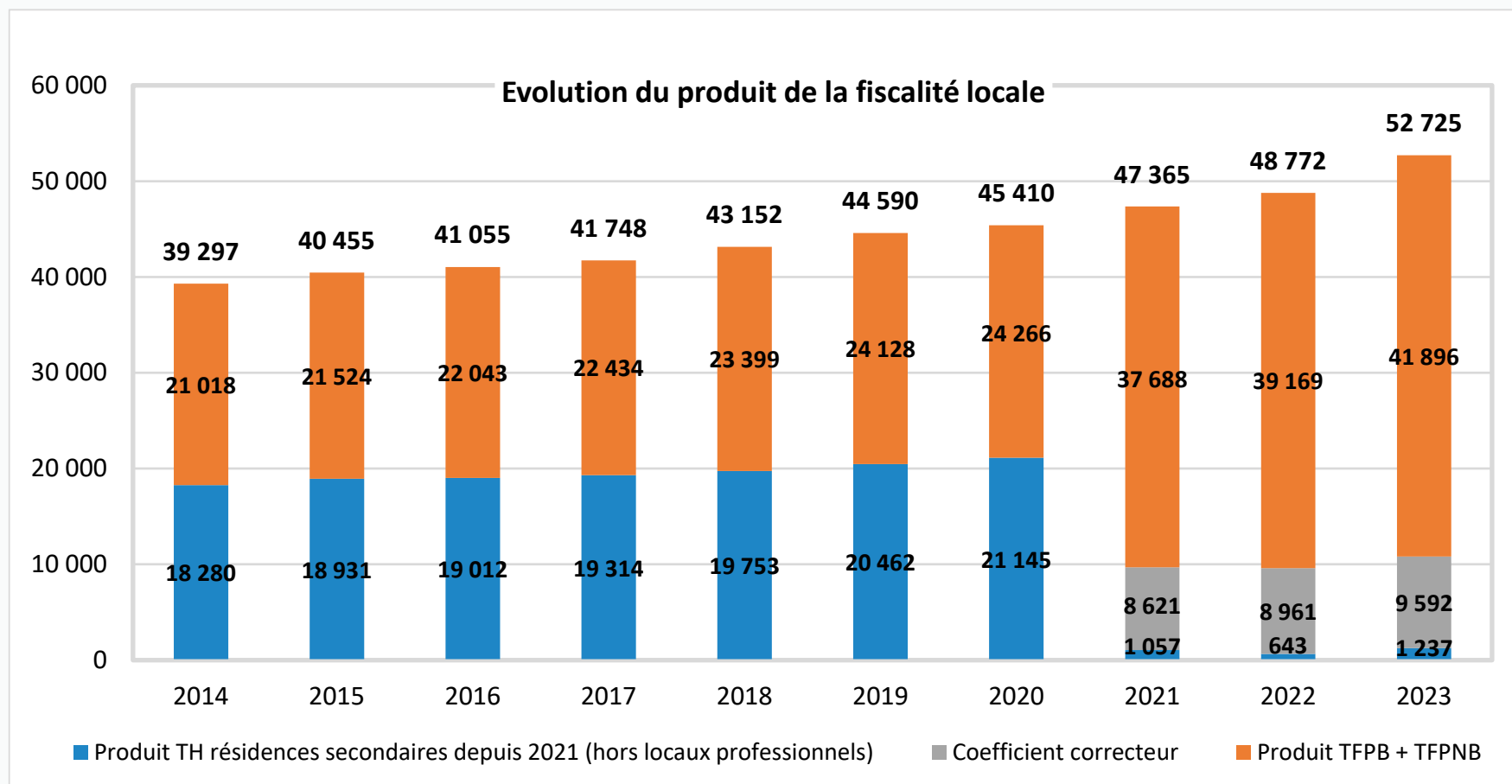
La dotation globale de fonctionnement, après une baisse continue de 2014 à 2019, est relativement stable en 2023 soutenue par l'évolution de la dotation de solidarité urbaine (+5%) et la dotation nationale de péréquation (+20 %).



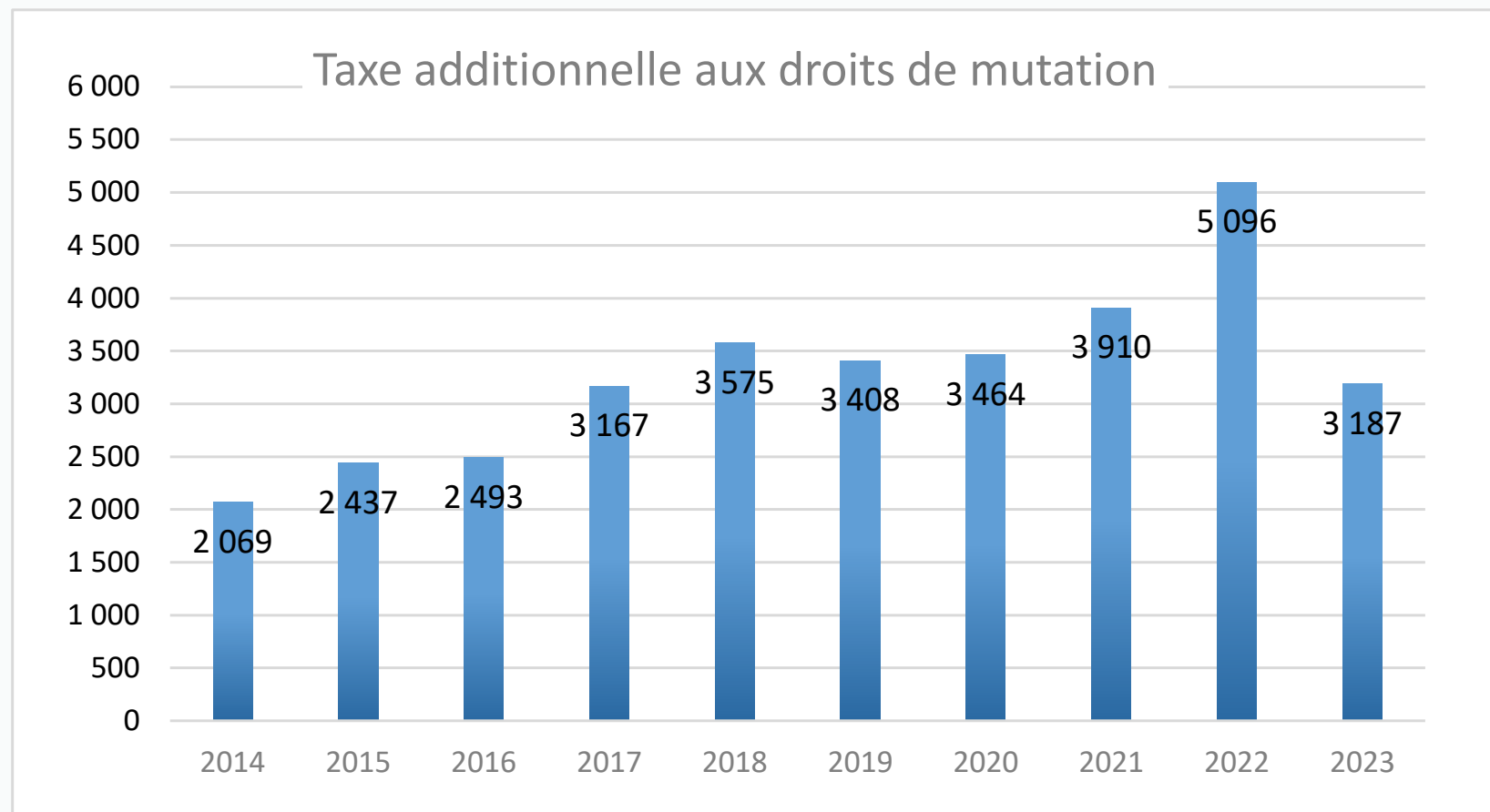
En k€

**Le produit de la fiscalité directe locale est en progression de 8 %
du fait du dynamisme des bases fiscales revalorisées à hauteur de 7,1 %.
La perte de bases de taxe d'habitation est compensée par l'effet du coefficient correcteur.**

LES TAUX COMMUNAUX N'AUGMENTENT PAS.



La taxe additionnelle aux droits de mutation diminue fortement en 2023 après une augmentation exceptionnelle en 2022.



En k€

Répartition des recettes réelles de fonctionnement

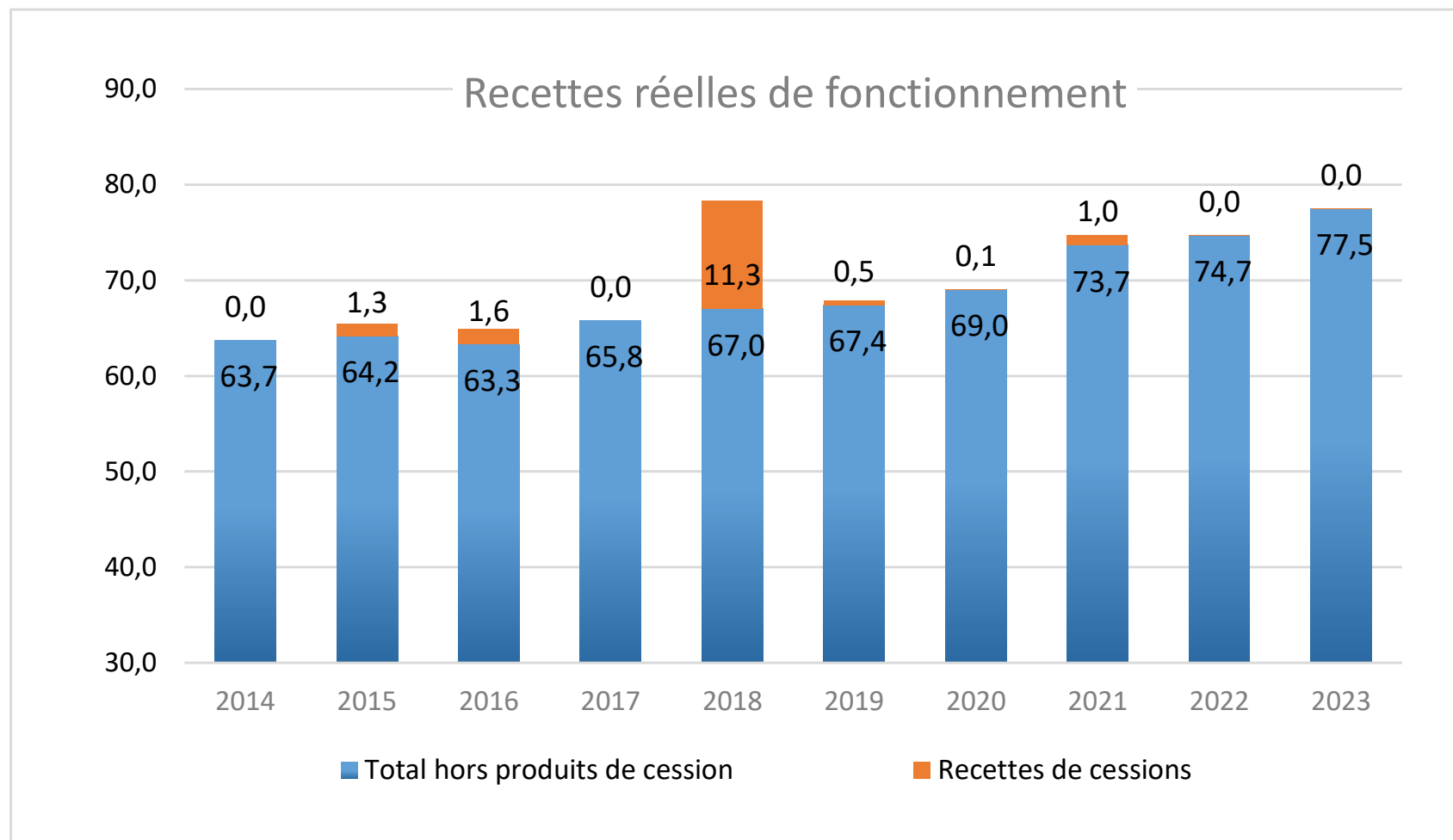
La fiscalité directe locale (TH, TFPB, TFPNB) représente les 2/3 du total des recettes de fonctionnement, soit 53 M€ sur 79 M€.

Le poids des droits de mutation diminue et représente 4 % des recettes en 2023.



En k€

**Malgré des taux d'imposition stables,
les recettes de fonctionnement ont progressé de 3,7% en 2023 par rapport à 2022.**

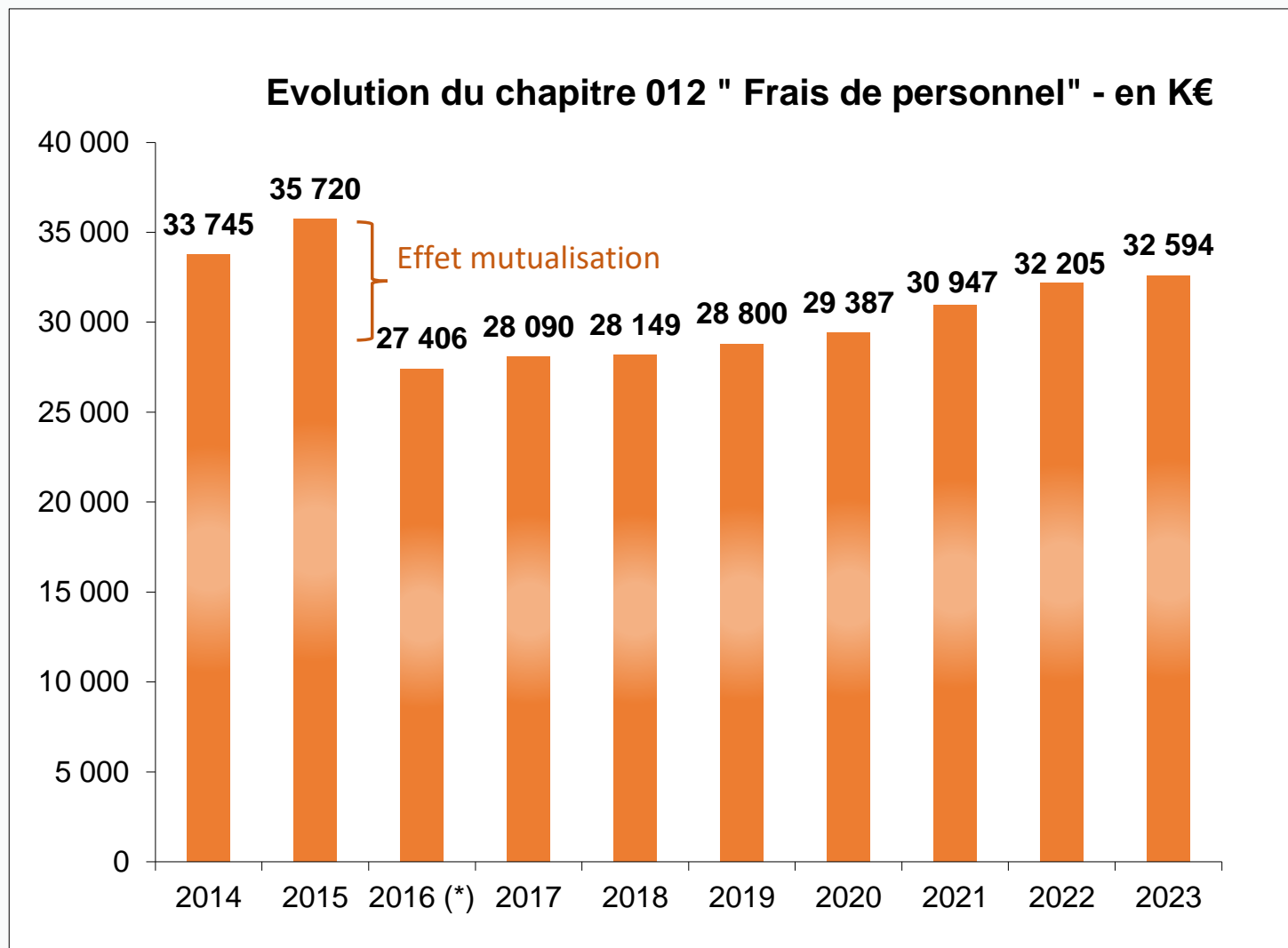


DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

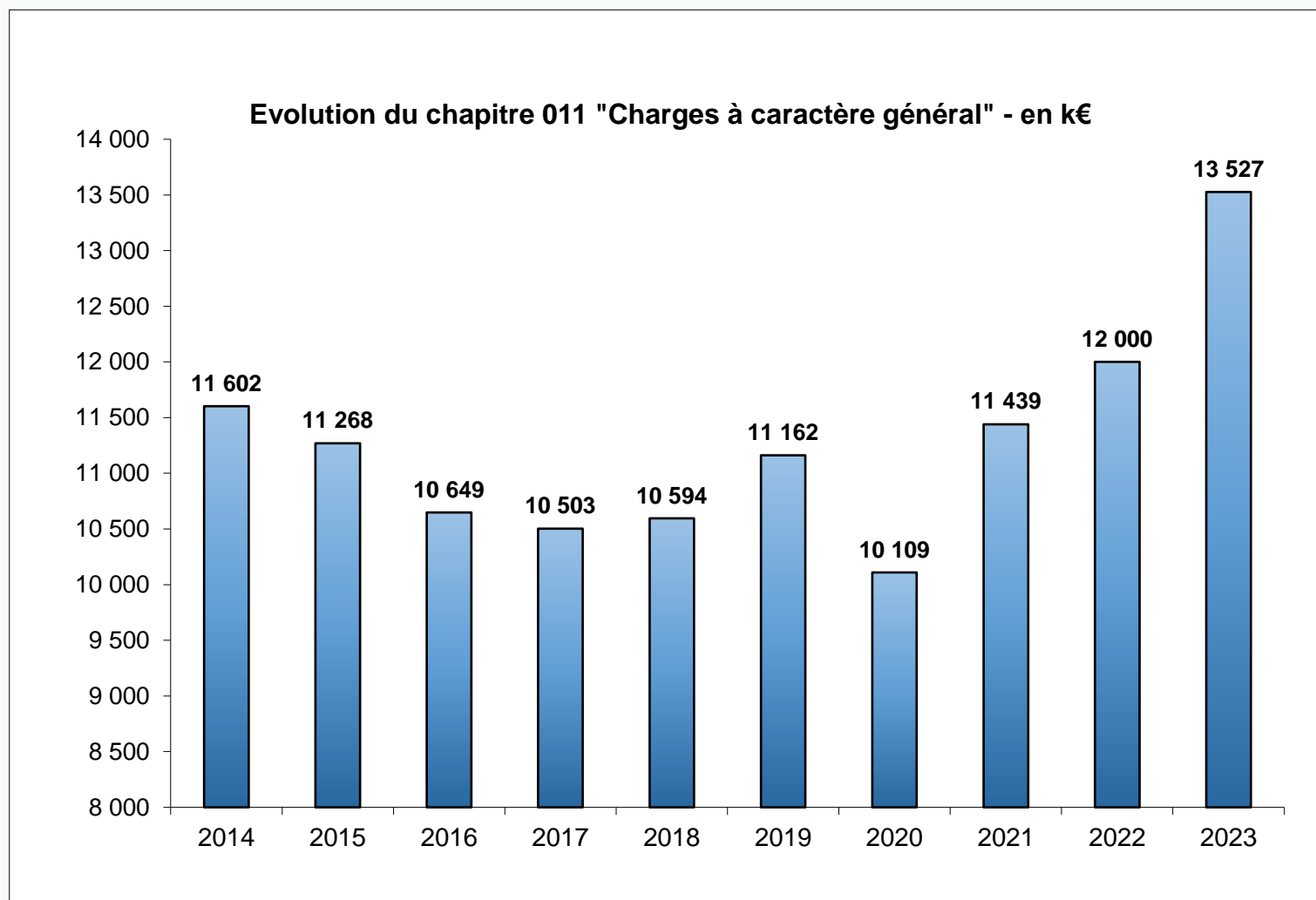
Des dépenses réelles de fonctionnement sont en augmentation de 4,3 % par rapport à 2022.

Le taux d'exécution du budget est de 94,7 %.

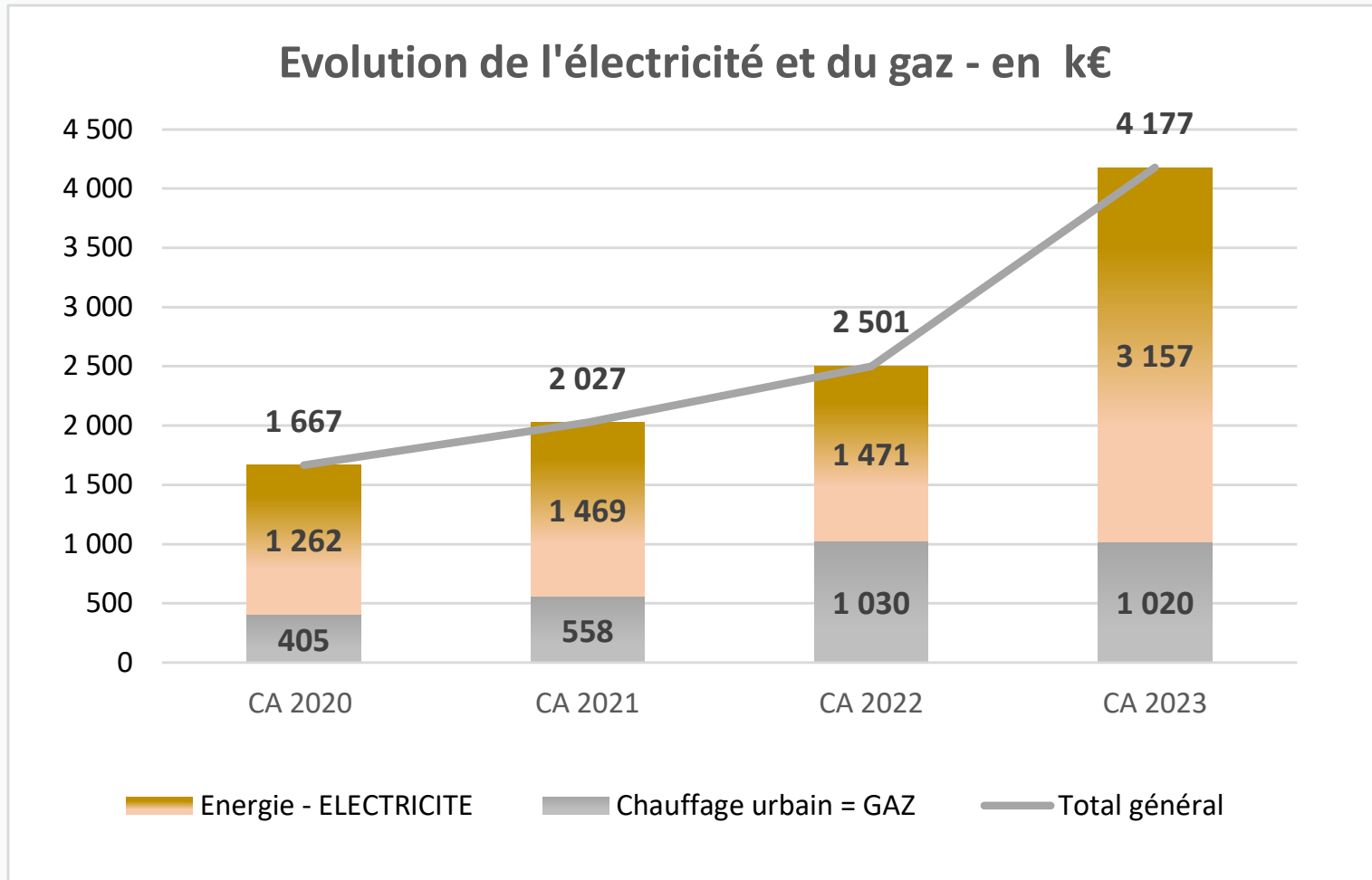
**Les charges de personnel augmentent de 1,2 %.
Elles représentent 48 % des dépenses réelles de fonctionnement.**



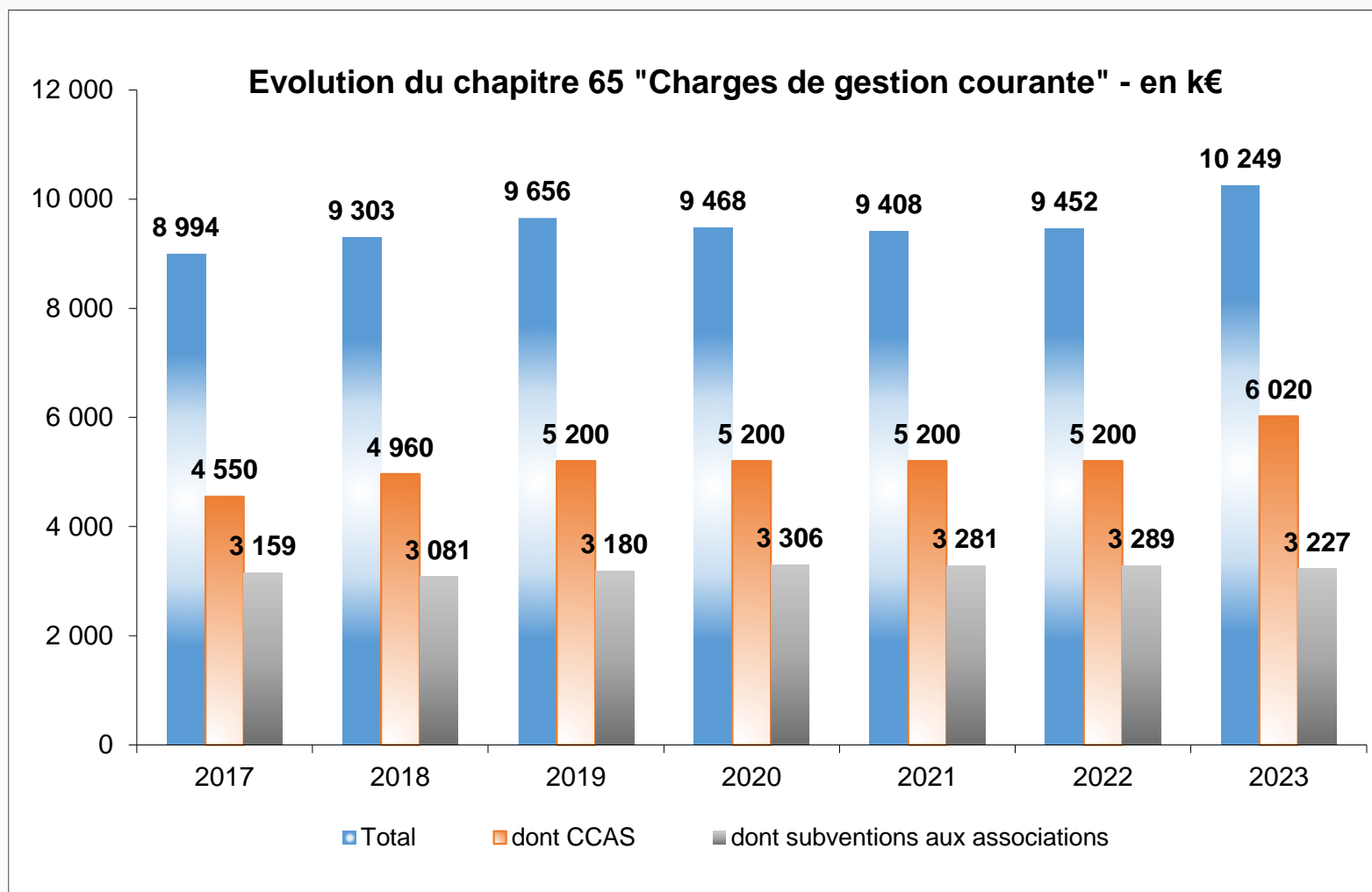
**Augmentation de 12,7 % des charges à caractère général
suite principalement à une hausse du coût des fluides (+ 1,7 M€)
et plus globalement de l'inflation**



Après l'évolution inédite du poste gaz en 2022 en lien avec la guerre en Ukraine et les difficultés d'approvisionnement, le poste électricité subit une augmentation considérable en 2023

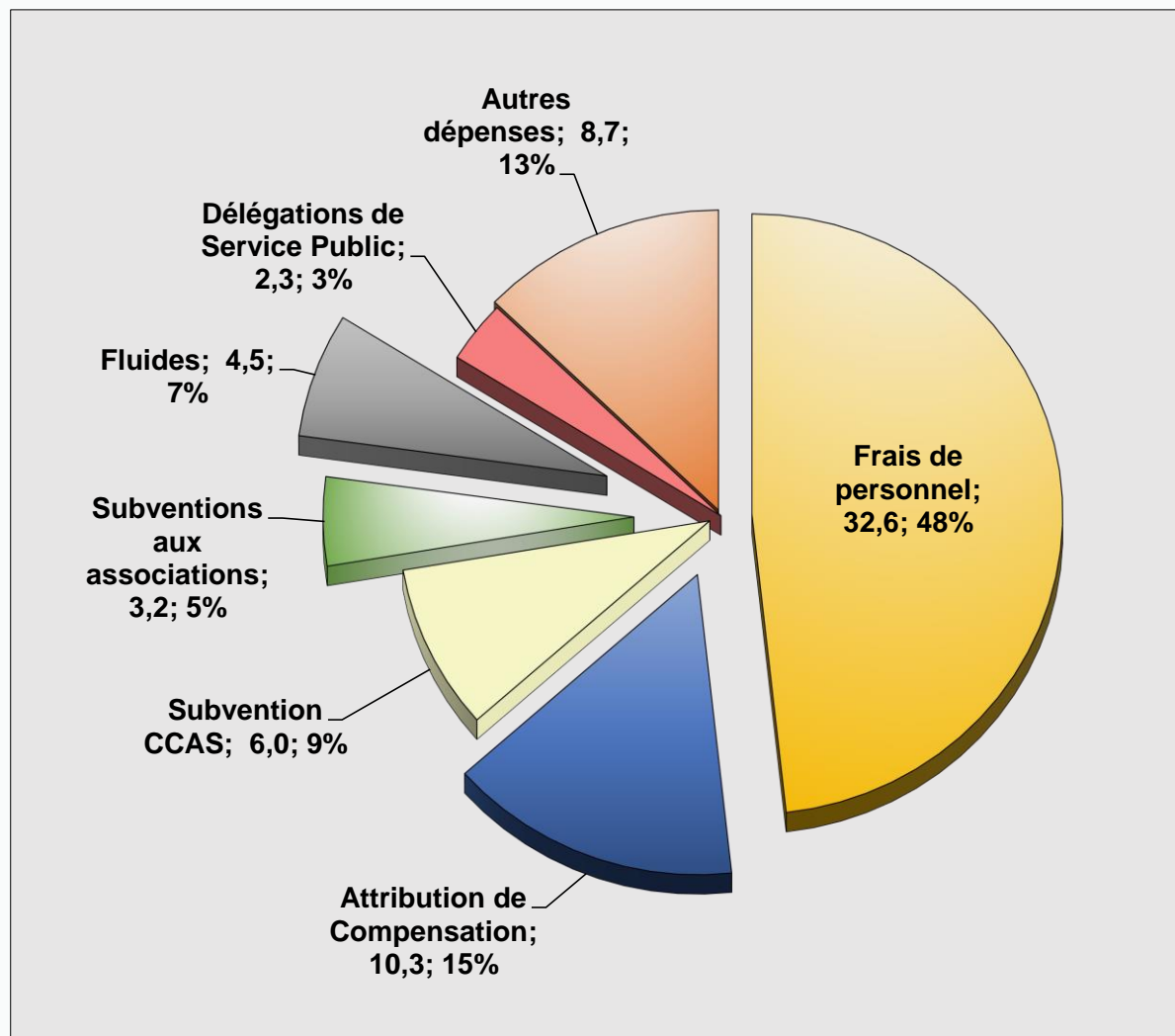


**L'engagement pour le CCAS est renforcé de 0,8 M€.
L'engagement pour les associations demeure soutenu.
Les bâtiments sont mis à disposition gratuitement des associations
alors que les charges d'entretien et de fluides augmentent significativement pour la Ville**

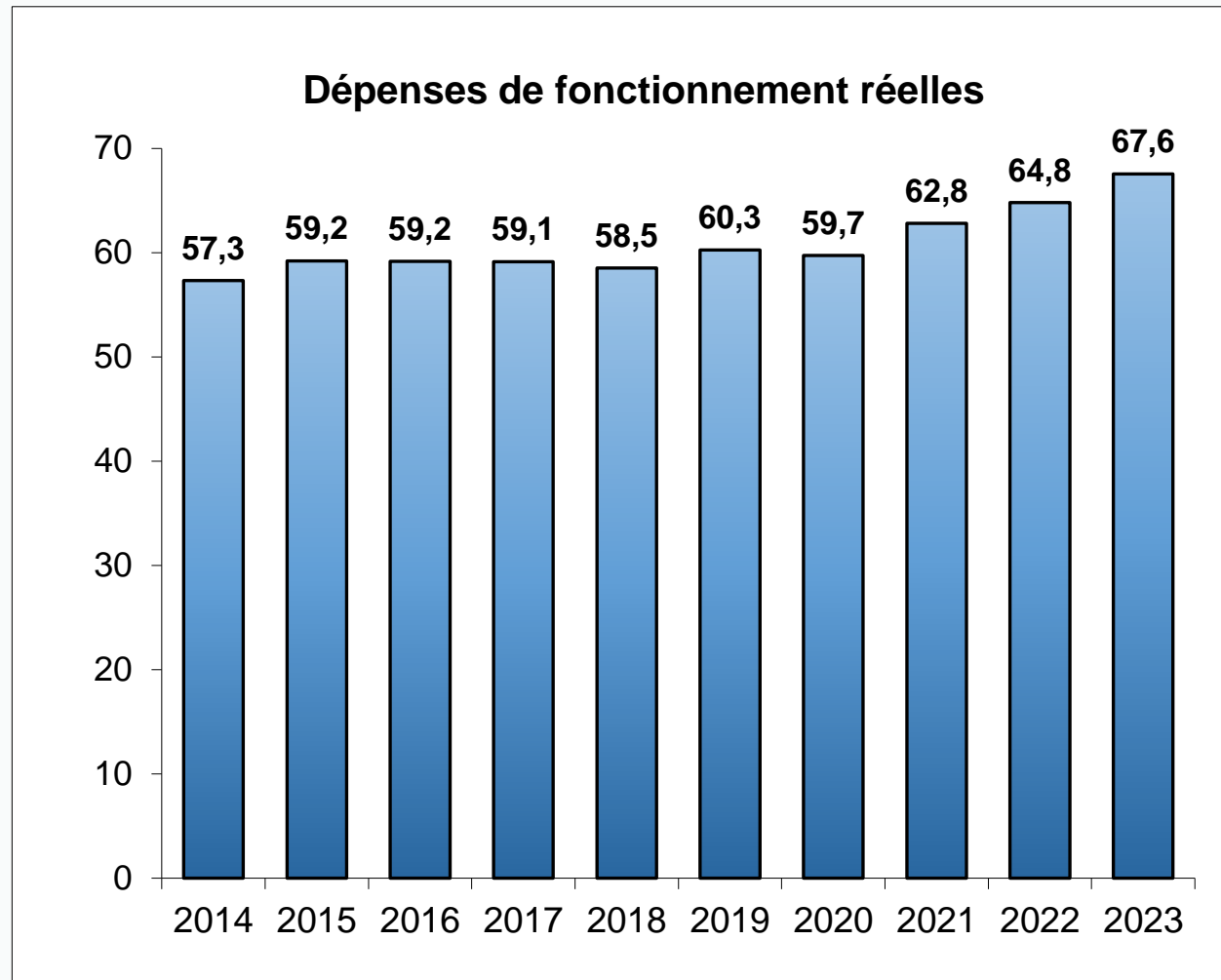


Répartition des dépenses réelles de fonctionnement

Les frais de personnel représentent toujours près de la moitié du total des dépenses de fonctionnement.



Les dépenses de fonctionnement sont en hausse significative (+ 4,27 %) du fait de l'inflation, de la hausse du coût des fluides et de l'augmentation de la subvention versée au CCAS.



En M€

**L'excédent de fonctionnement
qui représente la performance annuelle, progresse.**

En M€	2020	2021	2022	2023
Excédent de fonctionnement	7,95	5,87	8,5	8,6

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le niveau d'investissement est de 17,4 M€.

Le taux d'exécution budgétaire progresse à 53,3 %.

L'exécution des deux marchés de la piscine Cazalet et de l'école G Leygues a démarré en 2023.

Les dépenses d'investissement réelles s'élèvent à 17,4 M€ Elles se composent de :

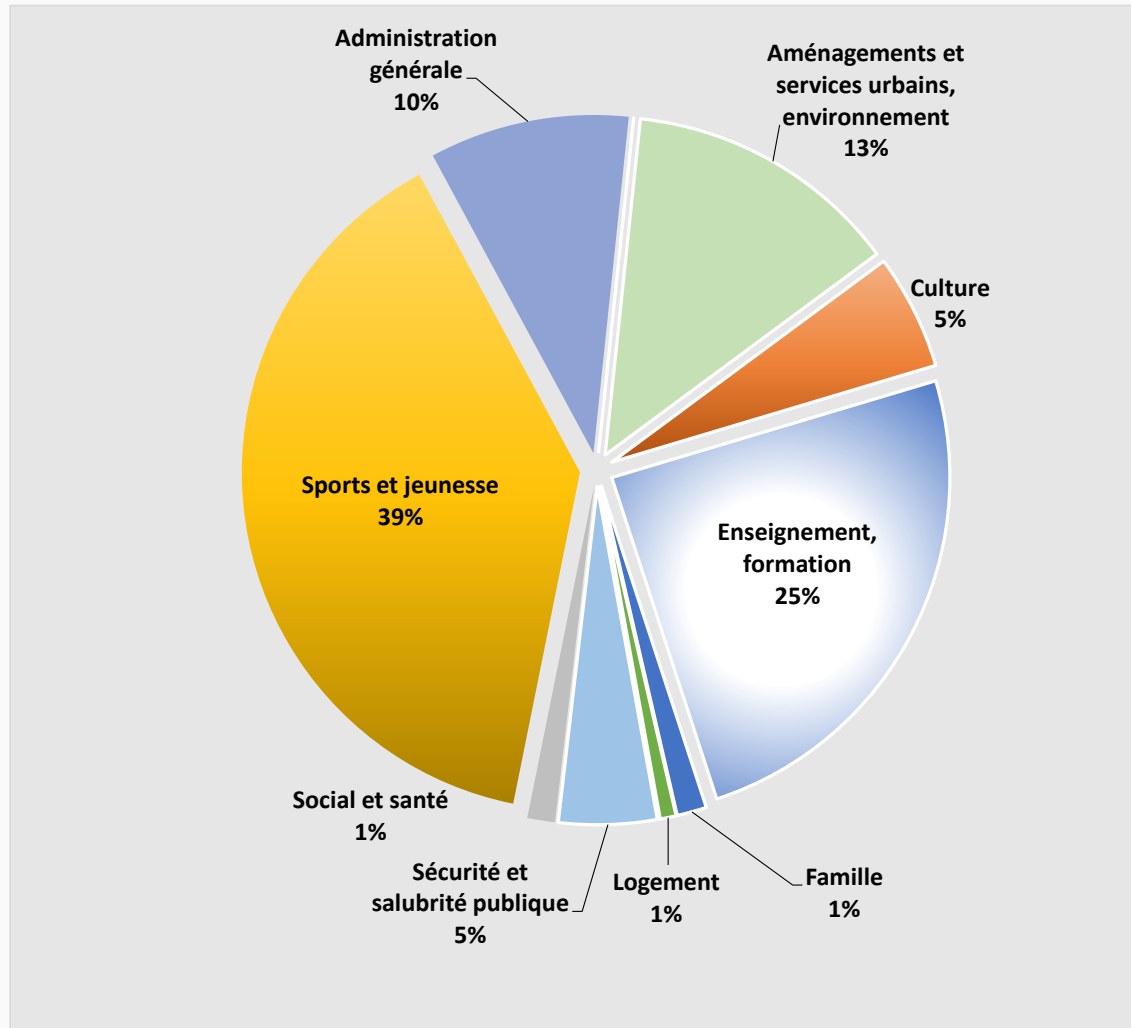
- **DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT :** **16 M€** 9,6 M€
Equipements courants : **7,5 M€**
(dont **1,1 M€** d'attribution de compensation versée à Bordeaux Métropole)
Autorisations de programme : **8,5 M€**
- **DÉPENSES FINANCIÈRES :** **1,4 M€**
Il s'agit essentiellement des remboursements d'emprunt
- **REPORTS DE DEPENSES :** **3,1M€**
Dépenses engagées à mandater en 2024

Autorisations de programmes :

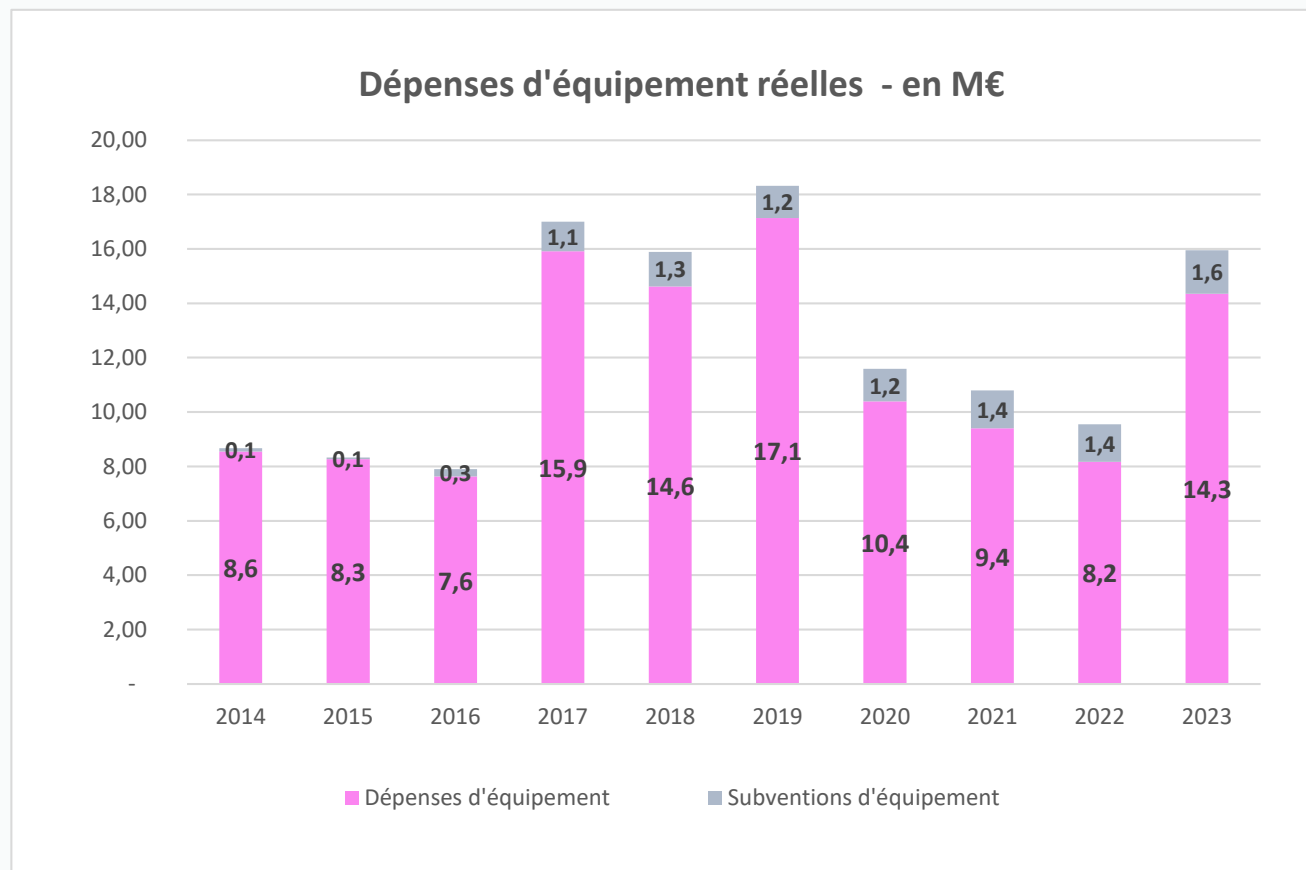
Poursuite des efforts engagés pour la rénovation des écoles, la pratique des sports (construction de la piscine Cazalet), l'accessibilité de tous les publics à l'offre culturelle (Maison de la Musique) et l'aménagement d'espaces extérieurs (réaménagement du parc des Arrestieux). Les objectifs de performance énergétique sont inscrits au cœur de chaque projet : création de la nouvelle AP SDAN (accélération de la rénovation du parc d'éclairage public, re-lanternage), plan SMART de la nouvelle piscine, lutte contre les îlots de chaleur dans les écoles.

Opérations pluriannuelles (en k€)	Dépenses 2023	Montant total AP
Groupe scolaire Jean Cordier - restructuration	25	8 735
Extension du Hall des Sports de R. Vincent 2	0	1 303
Rénovation des écoles (2 ^{ème} période)	1 180	4 600
Aménagt espaces extérieurs à caractère de loisirs	80	2 974
Schéma d'aménagement nocturne (SDAN)	0	1 550
Géoréférencement, éclairage public, maintenance	487	1 420
Maisons municipales / bâtiments administratifs	5	675
Piscine Cazalet	3 697	29 100
Ecole Georges Leygues	2 968	19 400
Maison de la Musique et des Arts de Pessac	100	6 000
	8 541	75 757

Répartition des dépenses d'équipement par politique publique



On constate une augmentation des dépenses d'équipement en 2023, en lien avec le démarrage des marchés globaux de performance de la rénovation de l'école G Leygues et de la piscine Cazalet et la poursuite des travaux de rénovation des écoles.



En M€

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le montant des recettes d'investissement réalisées, soit 8,6 M€, est en diminution entre 2022 et 2023 (- 3,2 M€).

Les recettes d'investissement réelles s'élèvent à 8,6 M€

Elles se composent de :

Subventions d'équipement reçues sur des projets antérieurs **2,002 M€**

• Acompte subvention de BM pour la construction de la Piscine Cazalet	1 250 k€
• Subvention de l'état pour la rénovation de l'école Dorgeles	26 k€
• Subvention de l'Etat pour la rénovation de l'éclairage de la médiathèque	5 k€
• Subvention de la Région pour les travaux de la plaine des Arrestieux	90 k€
• Subvention de l'Etat pour la prévention de la délinquance	73 K€
• Subvention du Département FDAEC	163 k€
• Subvention de BM pour les travaux espace jeunes CS la Chataigneraie	70 K€
• Subvention BM pour les travaux de la Plaine des Sports de Haut Livrac	50 K€
• Subvention de l'Etat pour les travaux CTA au cinéma Jean Eustache et CNC	82 K€
• Subvention de l'Etat terrain synthétique Stade Kaibel	193 K€

FCTVA **0,8 M€**

Taxe d'aménagement reversée par BM **0,6 M€**

Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) **5,2 M€**

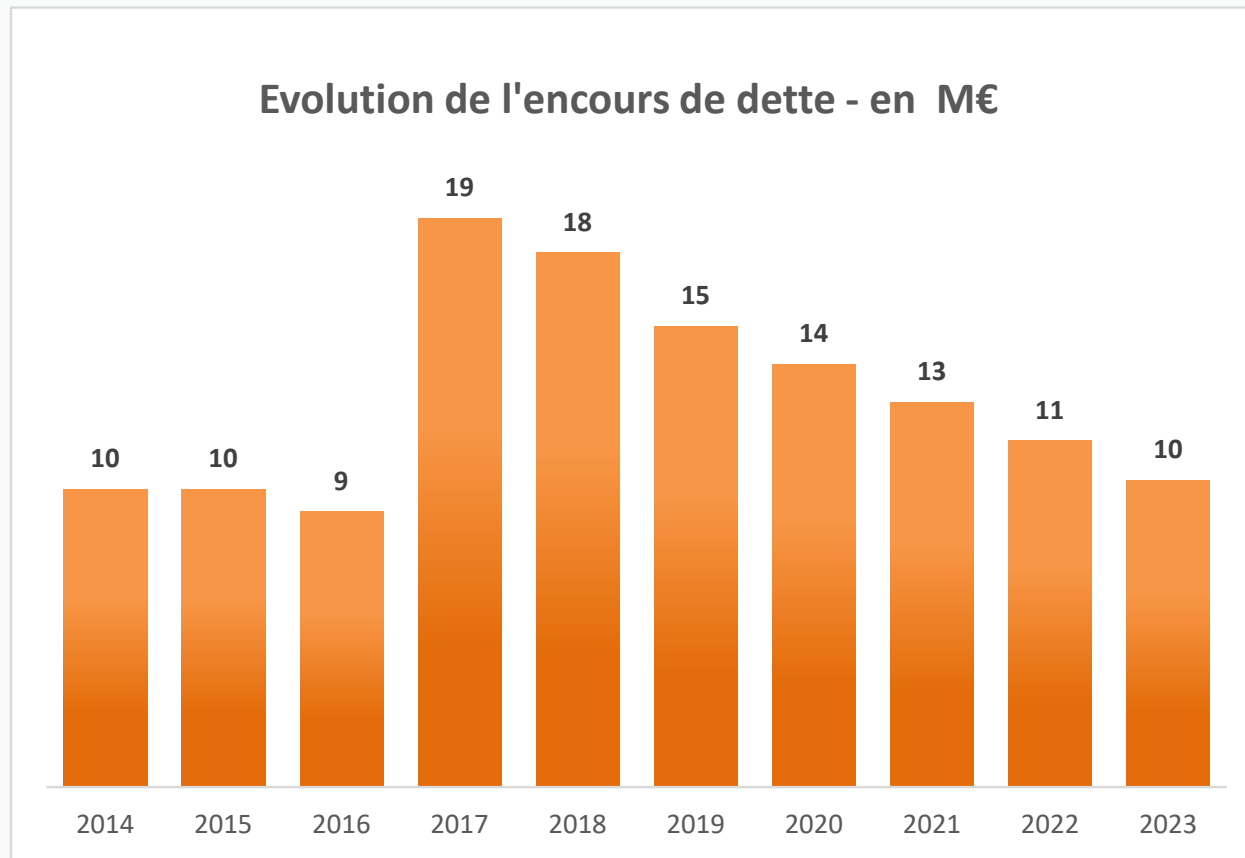
Reports de recette (recettes engagées à percevoir en 2024) **11 M€**

Encours de dette

**L'encours de dette par habitant continue de baisser
et s'élève à 152 € au 31/12/2023.**

La moyenne nationale de la strate est de 1 344 € par habitant.

Evolution de l'encours de dette

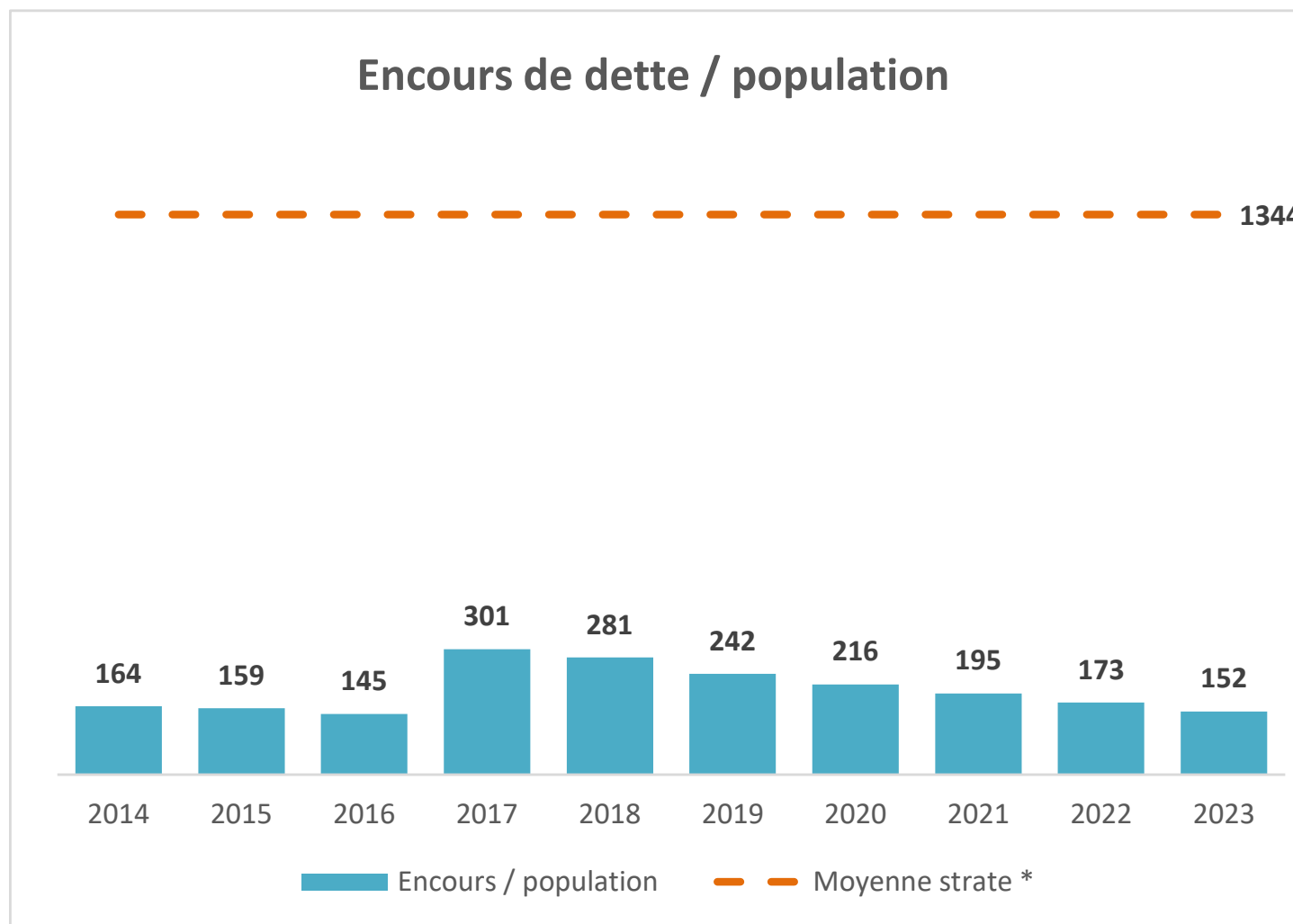


L'encours de dette / épargne brute
= capacité de desendetttement est
de 1 an

En 2023, deux nouveaux emprunts ont été contractés pour des montants de 5 M€ et 5,5 M€ avec une phase de mobilisation permettant d'ajuster les tirages aux besoins et de limiter la charge d'intérêts. Ils seront mobilisés en 2024 au gré de l'avancement des projets d'équipement.

Evolution de l'encours de dette par habitant

En €/ hab



* Source : DGCL, les finances des collectivités locales 2019-2022

Conclusion

Grâce à une gestion rigoureuse de ses dépenses de fonctionnement, la ville de Pessac préserve son épargne à un niveau identique à celui de 2022 soit 8,6 M€.

Sa très faible dette, lui a permis de souscrire des emprunts conséquents en 2023 et lui donne la possibilité de poursuivre son ambitieux programme d'équipements.